

## CONSEIL MUNICIPAL

*réunion du 19 décembre 2008*

### ORDRE DU JOUR

#### TARIFS DROITS DE PLACE 2009

Le tarif des droits de place n'ayant pas été révisés depuis plusieurs années les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont adoptés : 0,20 centimes par mètre linéaire

#### TARIFS LOCATIONS DE TERRAINS AGRICOLES

Le conseil municipal fixe le tarif de mise à disposition des terrains agricoles communaux loués sous forme de bail précaire à 100 euros l'hectare. Le Maire est autorisé à signer les conventions annuelles de mise à disposition.

#### RECENSEMENT POPULATION 2009 : AGENTS RECENSEURS / rémunération

La rémunération des agents recenseurs est fixée de la façon suivante :

- 0.57 € / bulletin de logement
- 1.05 € / Bulletin individuel
- 5.78 € / Bordereau de district
- 23.10 € / formation
- Frais de route sur la base des indemnités de la fonction publique territoriale.

#### DEMANDE D'AVANCE SUBVENTION / MISSION LOCALE

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes sollicite une avance de versement de la subvention communale 2009 à l'association qui leur permettra de mieux gérer leur trésorerie. Le Conseil Municipal décide de verser 100 % de la subvention par avance en janvier 2009, soit la somme de 3 485.11 €.

#### AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 11 Décembre 2008, est :D2L (Saint Briec) pour un devis de 5 880.00 € H.T.

#### ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de base de la société SAUR France pour un montant annuel de 19 107 € H.T.

#### EXTENSION D'ELEVAGE – ENQUETE PUBLIQUE -

Le dossier d'enquête publique ouverte sur la commune de Bourbriac, projet présenté par la SCEA de Leindevet en vue de la restructuration, avec diminution d'effectifs, de l'élevage porcin pour un total de 1800 places animaux équivalents (soit 1800 places engraissement) avec mise à jour du plan d'épandage est exposé au conseil municipal.

Après en avoir délibéré celui-ci émet le vote suivant :

- |              |       |
|--------------|-------|
| ✓ POUR.....  | 18    |
| ✓ NON.....   | Néant |
| ✓ BLANC..... | Néant |

#### PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

La SARL PEUROU sollicite l'avis du conseil municipal sur son projet de construction d'une chambre funéraire à Kergroas en Bourbriac. Le Conseil Municipal à l'unanimité :émet un avis favorable.

#### DELEGATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURBRIAC : COMMISSION ANIMATION DU TERRITOIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Gwënaelle Le Gonidec déléguée de la commune de Bourbriac.